

Observer les marqueurs discursifs à travers le prisme du genre textuel en moyen français

Laura-Maï Dourdy*, Michela Spacagno*, Laetitia Sauwala°

*Clesthia, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 °Université des Antilles

laura.dourdy@gmail.com, michelaspacagno@gmail.com, laetitia.sauwala@yahoo.fr

Reçu le 23/11/2018, accepté le 1/7/2019, publié le 20/11/2019 selon les termes de la licence
Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Résumé : Cet article présente une analyse contrastive des marqueurs discursifs dans des textes de genres différents en moyen français. Le travail s'inscrit dans le champ de la pragmatique historique et interroge les séquences textuelles se donnant comme de l'oral. L'étude comparative s'appuie sur des textes présentant donc tous un rapport privilégié à l'oralité : des mystères, des comptes rendus de procès, une chanson de geste et deux mises en prose. Il s'agit d'analyser les emplois des marqueurs du discours et de montrer, d'une part, que ces unités sont encodées différemment selon le genre du texte et, d'autre part, que leurs valeurs pragmatiques et interactionnelles divergent. L'enquête montre que la plupart des marqueurs dont le rôle est éminemment pragmatique se trouvent dans le théâtre. Leur apparition est, en effet, liée à l'interaction. Ainsi, l'oral encodé à l'écrit varie selon le genre du texte et la parole présente différents degrés d'oralité.

Abstract: This article deals with discourse markers in various types of literature originating from the 14th and 15th century. It is based on a historical-pragmatic perspective, focusing on speech-like texts and seeking to determine their degrees of orality. The corpus-based study compares the use of discourse markers in medieval trials, mystery play texts, *chansons de geste* and their prose versions. The study demonstrates great variation of discourse markers across texts regarding frequency of occurrence, values and usage according to the literary genre. Dialogic genres show more variety of discourse markers than epic stories and prose fiction. Moreover, some discourse markers that can only be found in drama comedies are still used as discourse markers in modern French. Their presence is closely related to the interactional context. Finally, orality is differently represented in different genres of medieval texts. Each of these representations pertains to a specific literary genre and various degrees of orality can be identified.

1. Introduction : présentation du corpus et démarche méthodologique

[1] Cet article se propose d'interroger le fonctionnement de marqueurs discursifs selon une perspective transgénérique à partir d'un corpus de textes en moyen français. Nous suivons la lignée des recherches menées depuis plusieurs années sur l'oral représenté en français médiéval (Marchello-Nizia 2012 ; Guillot,

Lavrentiev, Pincemin & Heiden 2013, 2015) et particulièrement celles menées dans le cadre du projet *Oral représenté* (Parussa 2018). Ces travaux sur le français oral s'inscrivent plus généralement dans le champ de la pragmatique historique : il s'agit d'étudier les phénomènes d'oralité en diachronie à travers les séquences textuelles se donnant comme de l'oral dans les œuvres littéraires de tous genres. Nous partons en effet du présupposé suivant lequel (Jacobs & Jucker 1995 : 7) :

[...] it is plausible to suggest that written records of spoken language are closer to the actual spoken language of the time than written language not based on spoken language.

Ainsi, même si l'accès à l'oral médiéval ne se fait qu'indirectement, par le biais de l'écrit, les textes seraient inévitablement empreints de marques de l'oral lorsqu'ils imitent des prises de parole.

[2] Pour constituer un corpus suffisamment large de textes médiévaux dans lesquels s'immisce l'oral, nous avons sélectionné des textes de genres littéraires différents ayant tous un rapport privilégié à l'oralité. Certains de nos textes ont ainsi fait l'objet de performances, puisqu'il s'agit de textes dramatiques : *Le mystère de la vie de sainte Marguerite* (fin 15^e siècle), *Le mystère des Trois Doms* (1509), *Le mystère de saint Sébastien* (15^e siècle) et *Le mystère de saint Vincent* (1471-1476). Nous avons aussi intégré à notre corpus une chanson de geste, *Jourdain de Blaye* (première moitié du 15^e siècle) et sa mise en prose, *Jourdain de Blaves* (deuxième moitié du 15^e siècle)¹, ainsi qu'une autre mise en prose : *La Belle Hélène de Constantinople* (1448). Enfin, notre corpus contient deux comptes rendus de procès : le *Registre criminel du Châtelet* (1389-1393) et *La minute française des Interrogatoires de Jeanne la Pucelle* (1431), qui entretiennent également un lien fort avec l'oralité. Si les textes narratifs ont été les premiers étudiés, à travers les rapports qu'entretiennent les discours directs et indirects (Marchello-Nizia 2012 ; Guillot 2009 ; Guillot, Lavrentiev, Pincemin & Heiden 2013, 2015), les textes dramatiques, d'abord peu exploités, se sont avérés particulièrement intéressants pour l'étude de l'oral représenté (Parussa 2018 ; Oppermann-Marsaux 2018 ; Sauwala 2018). En revanche, le genre institutionnel du compte rendu de procès n'a jamais suscité grand intérêt ; pourtant, en tant que retranscriptions d'interrogatoires, la place de ces documents est tout à fait justifiée dans un corpus destiné à l'analyse de l'oral. Jacobs & Jucker (1995 : 7) l'avaient déjà remarqué, lorsqu'ils expliquent que

[...] types of verbal interaction may be recorded not only in literary but also in other contexts such as juridical or clerical [...]

¹ Signalons la différence graphique entre les deux titres. Nous écrivons *Blaye* pour faire référence à la version rimée et *Blaves* pour citer la mise en prose.

[3] L'intérêt de ce corpus réside également dans le fait que ces textes sont pour la plupart inédits et n'ont pas été répertoriés dans les bases de données et corpus existants. En tant qu'éditrices de trois des œuvres de notre corpus², c'est avec une certaine exhaustivité que nous avons effectué nos relevés linguistiques : en premier lieu, parce que nous avons accès aux textes informatisés dans leur intégralité par nos soins, subséquemment parce que nos entreprises philologiques nous ont amenées à bien maîtriser la langue de ces textes. Notre double rôle de philologue et de linguiste nous a donc permis d'interroger cette partie du corpus avec minutie et précision. Pour autant, nous avons préféré l'approche qualitative à celle quantitative. D'abord, parce que nous n'avons que consulté les autres textes de notre corpus en relevant les occurrences de marqueurs qui nous ont semblé éloquentes. Ensuite, parce que certains phénomènes n'apparaissent que très ponctuellement. Enfin, nous considérons que c'est l'analyse des données, de leur sens et de leur rôle en interaction qui est significative pour montrer que les unités étudiées ont un rôle pragmatique plus ou moins fort (l'incidence pragmatique des marqueurs discursifs étant substantielle).

[4] Il s'agira d'étudier les emplois et le fonctionnement des petits 'mots du discours' dans une perspective contrastive : relève-t-on les mêmes types de marqueurs dans tous les textes, et y ont-ils les mêmes fonctions ? Dans quelle mesure le genre littéraire peut-il conditionner la représentation de l'oralité ? Les études menées sur ces textes nous ont en effet amenées à postuler l'existence de plusieurs types de marqueurs discursifs. Certains semblent renvoyer à une pratique réelle de la langue parlée, tandis que d'autres signalent davantage qu'il s'agit d'une fiction d'oralité ; ils revêtent alors d'autres fonctions liées à l'encodage du discours dans un genre particulier, selon le type de personnages et les situations représentées. Nous cherchons donc d'abord à mettre en évidence les valeurs pragmatiques, interactionnelles et argumentatives de ces marqueurs et à montrer que la diversité de leurs emplois révèle, pour certains, un processus de pragmatization en cours. Nous voulons aussi déterminer si les valeurs exprimées par ces éléments changent en fonction du genre de texte.

[5] Notre analyse prend appui sur les études consacrées à la langue ancienne, principalement dans la perspective de la grammaticalisation et de la pragmatization (Oppermann-Marsaux 2008, 2011, 2018 ; Rodríguez Somolinos 2014). Nous nous fondons également sur les travaux traitant du fonctionnement des marqueurs discursifs en français moderne (Dostie 2004), ainsi que sur des recherches en sémantique pragmatique et en linguistique de l'énonciation nous permettant de décrire le fonctionnement de ces particules dans leur contexte d'usage, ce que la grammaire et la linguistique traditionnelles ne permettent pas toujours de faire.

² *La vie de sainte Marguerite* (15^e siècle), *Le mystère des Trois Doms* (1509) et la mise en prose de *Jourdain de Blaves* (15^e siècle).

[6] Nous considérons ici les unités discursives au sens large, en incluant dans notre étude l'analyse de marqueurs interactionnels. En effet, ces marqueurs du discours s'emploient différemment selon le genre des textes dans lesquels ils apparaissent : leur confrontation nous permet donc de dégager des spécificités liées aux différents types de textes autant que des similitudes liées à la représentation de l'oral en moyen français.

[7] Dans cet article, nous nous appuyons principalement sur deux catégories de marqueurs discursifs dont l'analyse contrastive a donné des résultats convaincants : les marqueurs assertifs, qui servent à renforcer le degré de vérité des énoncés, et les marqueurs discursifs qui proviennent de formes verbales. Ces unités sont plus ou moins nombreuses et tendent à prendre une valeur plus ou moins pragmatique selon les textes, ce qui permet de déterminer dans quelle mesure le genre littéraire conditionne la représentation de l'oral.

2. Les marqueurs de l'assertion

[8] Puisque notre recherche s'inscrit dans une perspective pragmatique, nous empruntons aux grands théoriciens de la discipline leur terminologie et leur taxinomie. Notre étude s'intéressera donc, dans un premier temps, aux unités qui donnent une force illocutoire assertive à la parole (Searle 1972 [1969] : 107-108). Rappelons-le, le but des actes illocutoires assertifs est « d'engager le locuteur (à des degrés divers) à la vérité de la proposition exprimée » (Armengaud 2007 : 87)³.

2.1 Locutions prenant une figure divine à témoin

[9] Parmi ces marques de l'assertion, plusieurs peuvent être regroupées : celles qui certifient la véracité de l'énoncé en engageant le locuteur devant un témoin divin. Dans tous les textes qui composent notre corpus, nombreux sont les exemples dans lesquels le locuteur s'engage à dire la vérité en mettant en jeu le salut de son âme. En cela, les énoncés deviennent des serments, des « expression[s] religieuse[s], [des] rite[s] par [lesquels] une affirmation est garantie et sacralisée » (Fehlmann 2005 : 14). Néanmoins, certaines de ces unités semblent n'avoir qu'une fonction expressive, signalant ainsi un état d'âme spécifique du locuteur.

2.1.1 Marqueurs de l'assertion : du serment à l'interjection

[10] Dans notre première partie, nous avons choisi de présenter ces marqueurs de l'assertion en les classant sur un continuum d'emplois, des plus aux moins assertifs.

³ Voir aussi Searle (1979 : VIII), qui décrit en ces termes l'acte illocutoire d'assertion : « We tell people how things are ».

- (1) « Menice, dist Jourdain, ne me connoissez vous point ? » « Nenny, dist le preudhomme, *par ma foy*, je ne vous vis oncques jour de ma vie. » (*Jourdain de Blaves*, p. 486)
- (2) « Meurisse, dist Jourdain, ne me connoisiez mie ? – Naie, dist li preudons, *par le Vierge Marie* » (*Jourdain de Blaye*, passage équivalent, v. 7516-7517)

Dans ces deux exemples, Menice jure à Jourdain qu'il ne se souvient pas de l'avoir déjà vu. Les marques linguistiques employées par le locuteur pour appuyer son propos dépendent de l'interaction, c'est-à-dire de la situation et du message (d'honnêteté) qu'il veut faire passer à l'interlocuteur auquel il s'adresse. Elles sont donc éminemment liées à l'oral et s'établissent dans le discours direct.

[11] On trouve un certain nombre de ces locutions dans les procès :

- (3) mais, *par le sanc Dieu* ! non a ; (*Registre du Châtelet*, p. 543)

Voici un autre exemple, extrait du procès de Jeanne d'Arc :

- (4) *Par ma foy*, vous me pourriez demander telles choses que je ne vous dirois pas. (*Jeanne d'Arc*, p. 99)

Ce *par ma foy* tient la défense de Jeanne d'Arc, qui prend racine dans la force de sa foi, dont la nature même est questionnée lors du procès. La fonction assertive de ces marqueurs est première lorsque ces unités sont placées au sein des phrases et, à l'initiale d'un énoncé, elles servent également à marquer l'ouverture d'un tour de parole. On comprend aisément leur présence dans les procès qui sont des textes extrêmement codifiés dans lesquels les discours rapportés s'imbriquent les uns dans les autres.

[12] Dans les chansons de geste, ces unités ont la même fonction : puisque le jongleur porte la voix des personnages, de tels marqueurs sont nécessaires pour identifier le locuteur et pour comprendre la distribution des tours de parole. Ces éléments sont restés dans les mises en prose. La fonction d'ouverture est d'ailleurs rendue saillante par la présence fréquente d'une apostrophe qui la suit. En témoignent l'exemple ci-dessous, tiré de la mise en prose de *La Belle Hélène de Constantinople* :

- (5) « Helas, mon treschier pere, muez vostre sentence, je vous en prie, en l'onneur de celle glorieuse Vierge mere qui neuf mois le doulx Sauveur Jhesucrist porta en ses precieux flans. – *Par ma foy*, ma belle fille, respond l'empereur, vous perdez vostre peine a vous ainsi desconforter, car sans nulle doubte soyés toute certaine que, puis que j'en ay la grace et le congié, je vueil que ainsi en soit fait. » (*Belle Hélène*, p. 44)

Le locuteur, ici, s'engage à maintenir sa position malgré les supplications de sa fille. Regardons maintenant l'exemple ci-dessous :

- (6) *Par ma foy, sire Jourdain, vous estes de lasche courage quant vous vous boutés en la ville sans joster a moy. (Jourdain de Blaves, p. 340)*

Ici, le locuteur n'a plus à s'engager dans son propos : le fils de Charlemagne ne fait que reprocher à Jourdain de ne pas vouloir se confronter à lui en combat singulier et il le déprécie.

[13] La fonction de ces marqueurs n'est pas uniquement pragmatique : ils permettent aussi de caractériser des personnages. Les locutions impliquant les dieux païens comme *Par Mahom* (p. 444, 522), *foy que je doys a Mahom* (p. 439) ne sont mises dans la bouche que des opposants aux Chrétiens qui s'exclameront de façon symétrique *par le benoist Dieu de paradis* (p. 585) ou encore *par la foy que je dois a Dieu* (p. 305, 338, 441 etc.). Elles appartiennent à un oral fictif et participent de la construction narrative des personnages. Ces unités qui font des énoncés des assertions ont donc d'autres fonctions, discursives et narratives. Dans plusieurs exemples extraits de notre corpus, elles semblent même avoir complètement perdu leur fonction assertive pour devenir uniquement expressives.

2.1.2 Valeur interjective

[14] Qu'on examine, par exemple, l'extrait suivant :

- (7) Auquel Breton il qui parle dist telles parolles : Breton, *quel dyable te a ycy admené ?* Lequel Breton luy respondi : *Par Saint Mor !* je vins herçoir bien tart en ceste ville. (*Registre du Châtelet*, p. 549)

Ici, Godefroy Salmon pose une question à l'interrogé (le Breton), dont le procès est retranscrit. Le marqueur sert à ouvrir la prise de parole et il semble témoigner d'un emploi interjectif. Le Breton ne fait que répondre à Godefroy ; il répond d'ailleurs par un détour, puisqu'il lui signale seulement le moment de son arrivée. La présence de cette unité, *Par Saint Mor*, ne fait que retranscrire une expressivité, en écho au *quel dyable* de la question : il s'agit de figurer l'étonnement des deux protagonistes, surpris de leur rencontre.

[15] Observons aussi :

- (8) « *Mahon*, dist le paien, con ceste france est bielle ! » (*Jourdain de Blaye*, v. 431)

L'interjection *Mahon* traduit l'émerveillement du païen devant la beauté de la princesse Oriabel. Dans le théâtre, ces interjections saturent les textes :

(9) LA CHAMBRIERE

Tres-volontiers, ma dame chere ;

faict vous sera presentement.

Il est ja dressé vrayement.

Or vous couchez, *de par Mahom* ! (*Sainte Marguerite*, v. 140-143)

Le dernier vers est une exhortation à aller dormir ; la chambrière somme la mère de Sainte Marguerite de se coucher rapidement.

[16] Claridge & Arnovick (2010 : 171) ont fait des remarques similaires en s'intéressant à la pragmatization de *Jesus* en moyen anglais :

The secondary interjection *Jesus* ultimately derives from real invocations in prayers, oaths, etc. in religious/ritual contexts, in which uses *Jesus* has a clear reference (to the 'son of God'). [...] the invocation *Jesus* came to be used outside of religious contexts [...] which led to a backgrounding of the reference to Jesus as a person and the foregrounding of a pragmatic meaning component. [...] Frequent use in such profane contexts cause complete decoupling from the original referential meaning and the establishment of the new interjection roughly towards the end of the Middle English period.

En français comme en anglais, ces syntagmes nominaux qui réfèrent à des entités divines ont donc particulièrement tendance à perdre leur contenu sémantique et à prendre une fonction expressive (qui ne fait aucun doute dans les jurons). Leurs emplois débordent du premier cadre invocatoire jusqu'à n'être plus qu'interjectifs.

[17] Précisons aussi que, dans notre corpus, ces marqueurs se trouvent le plus souvent dans le discours direct. Néanmoins, d'autres syntagmes prépositionnels, proches, apparaissent dans le discours indirect :

(10) Requis se il congnoist l'evesque de Poitiers ou aucuns de ses gens, dit *par son serment* que non. (*Registre du Châtelet*, p. 543)

De tels exemples attestés à l'intérieur du discours indirect nous invitent à garder une certaine prudence quant à l'établissement d'un lien trop rapide entre discours direct et marqueurs de l'assertion (expressifs ou non).

[18] Ce qu'il convient en revanche de remarquer est que la plupart des emplois qui nous semblent purement expressifs émergent dans les textes dramaturgiques. Le lien entre ces formes et leurs fonctions diverge donc selon le genre du texte : assertives dans les chansons de geste, leurs mises en prose et les procès, elles semblent revêtir une fonction plus fortement expressive dans le théâtre.

2.2 *Voire*

[19] Une autre unité a retenu notre attention : l'adverbe *voire*. Molinier (1990 : 33) le classe dans la catégorie des « adverbes [qui] formulent un jugement sur la vérité ou la réalité de l'énoncé qu'ils accompagnent » et « ayant pour propriété [...] de pouvoir fournir une réponse à une question totale ». *Voire* présente plusieurs emplois intéressants, puisqu'il tend à prendre une valeur plus ou moins expressive spécifiquement en fonction du type de texte dans lequel il apparaît : sa valeur assertive première est donc conséquemment plus ou moins forte.

2.2.1 Confirmation de l'affirmation de l'interlocuteur

[20] L'adverbe est d'abord employé – et c'est le cas le plus répandu, conformément à son sémantisme de base – par le locuteur afin de marquer son adhésion avec l'affirmation énoncée par son interlocuteur. Nous relevons par exemple dans la chanson de geste et sa mise en prose les échanges suivants :

- (11) Au duc Naimon a dit basset en rechelee
 Que par ce point poroit le guerre estre aquieevee.
 « *Voire*, dist li frans dus, s'a Jesucris agree. » (*Jourdain de Blaye*, v. 11625)
- (12) Et quant Oger l'a ouy, il en fut fort joyeulx, et dist au duc Naimes que la
 paix pourroit bien estre faite par se moyen. « *Voyre*, se dit le duc, s'il plaist
 a Dieu. » (*Jourdain de Blaves*, p. 595)

Dans chacun de ces deux exemples, nous recensons deux prises de parole : dans la première au discours indirect (11 : *a dit basset en rechelee que* + discours indirect ; 12 : *dist au duc Naimes que* + discours indirect), le duc Oger est heureux d'apprendre au duc Naimes de Bavières que le roi Charlemagne a été fait prisonnier par Jourdain de Blaves ; l'événement pourrait permettre au roi et à Jourdain de faire la paix. En (11) comme en (12), Naimes ne répond que pour exprimer son accord, dans une prise de parole au discours direct (donc contrastée sur le mode énonciatif). L'énoncé est succinct, uniquement constitué d'un marqueur d'accord (*voire / voyre*) et d'une formule qui vient l'appuyer (*s'a Jesucris agree / s'il plaist a Dieu*).

[21] L'emploi de *voire* est semblable dans l'échange suivant issu du *Mystère des Trois Doms*, dans lequel le premier tyran signale simplement son adhésion à la proposition du quart tyran d'aller au temple :

- (13) LE QUART
 Allons premier au temple.
 LE PREMIER
Voire ! (*Trois Doms*, v. 4063)

2.2.2 Renforcement et surenchérissement

[22] Une autre valeur de l'adverbe, toujours en accord avec son sémantisme de base, s'observe dans les interactions issues de nos textes dramatiques : *voire* permet alors au locuteur non seulement d'approuver l'énoncé de son interlocuteur, mais aussi de le renforcer ou de surencherir en fonction du contexte (Rodríguez Somolinos 2006 : 64). L'exemple suivant, issu des *Trois Doms*, présente ainsi un renforcement de l'assertion du prévôt par le capitaine, glosé par l'emploi de *pour le moyns* :

- (14) LE PREVOST
 Vous mourrés !
 LE CAPPITEYNE
Voyre, pour le moyns. (Trois Doms, v. 9233)

[23] Dans un autre contexte, le renforcement peut se faire ironique. Dans l'exemple suivant issu du même texte, le paysan Baudet se moque ainsi de son comparse Malenpoint, qui s'imagine devenir riche tandis qu'il n'aura que des poux sur le dos :

- (15) BAUDET
 Leynne de soye
 l'on vous gettera sus le doux.
 MALENPOINT
 É draps d'argent !
 BAUDET
*Voyre, de poux,
 ce sera voustre couverture ! (Trois Doms, v. 5497)*

[24] Le cas est plus difficile à analyser dans l'exemple extrait du procès de condamnation de Jeanne d'Arc :

- (16) Interroguee sy ceulx de Dompremy tenoyent le party des Bourguygnons ou Armignat, respond qu'elle ne congnoissoit que ung Bourguygnon, qu'elle eust bien voulu qu'[il] eust eu la teste couppee ; *voire*, se il eust pleu a Dieu. (*Jeanne d'Arc*, p. 105)

L'éditeur est responsable de la ponctuation : l'interprétation proposée est ici de lire un discours indirect suivi d'un discours indirect libre. Il nous semble, en tout cas, que le passage, qui pourrait être soit intégré à la prise de parole en discours indirect, soit indépendant en discours indirect libre, indique que Jeanne d'Arc appuie son propos, renforce son dire. Le surenchérissement peut donc aussi intervenir au

sein d'une même prise de parole.

[25] L'unité ne semble prendre cette double valeur d'acquiescement et de renchérissement que dans les textes de théâtre et dans le procès de Jeanne d'Arc. En prose, dans les exemples que nous avons relevés, *voire* ne marque que l'acte d'accord.

2.2.3 Réponse à une question dans l'interaction

[26] Nous avons enfin relevé un emploi de l'adverbe qui apparaît uniquement dans les textes de théâtre de notre corpus ; *voire* répond alors par l'affirmative à une question dans l'interaction et prend le sens de 'bien sûr', 'absolument', comme dans l'exemple suivant issu du *Mystère des Trois Doms* :

- (17) LE PREVOST
 As tu vin blanc ?
 LE TAVERNIER
Voyre, chair à puissance,
 N'ay nul soulcy de vous bien contanter ! (*Trois Doms*, v. 9594)

L'adverbe semble également conserver ici sa nuance de renforcement : non seulement le tavernier confirme qu'il a du vin blanc, mais il surenchérit ensuite en mentionnant aussi de la viande.

[27] En fonction du contexte, l'adverbe peut aussi se teinter d'autres nuances, comme le montre l'exemple suivant :

- (18) MAISTRE NYCOLLE
 Pouldrefine, ma damoyselle,
 pas n'estoys informé du cas ;
 où sont mes houtilz ?
 TORCHEMUSEAU
 Au cabas !
 MAISTRE NYCOLLE
 Au cabas ?
 TORCHEMUSEAU
 Par Jupiter, *voyre* ! (*Trois Doms*, v. 2926)

La réponse par l'affirmative semble ici révéler une forme d'agacement de Torchemuseau face à la question répétée de son maître, exprimée par le juron qui précède : *voyre* pourrait donc correspondre à un *mais oui !* irrité en français moderne.

[28] Ce dernier type d'exemples, plus évidemment interactionnels, est réservé aux textes de théâtre de notre corpus. Cela s'explique aisément par le fait que le théâtre offre une représentation privilégiée des interactions, sa forme étant princi-

palement dialogale : on comprend donc que le faisceau des interprétations pragmatiques soit plus large dans ce type de textes.

[29] Les marqueurs de l'assertion apparaissent ainsi comme de véritables outils de l'interaction dans le théâtre, des 'chevilles pragmatiques' permettant aux énoncés de s'enchaîner dans des contextes très variés : notre exposé ne nous permet ici que d'évoquer le cas de *voire*, mais de multiples constructions, relevant de l'assertion, semblent présenter les mêmes emplois dans les textes dramatiques⁴.

3. Les formes verbales : *aller, dire, tenir*

[30] Nos relevés nous ont également amenés à nous intéresser à un autre type d'unités discursives : les marqueurs formés à partir de verbes conjugués à l'impératif. Nous examinerons, dans cette partie, ceux issus des verbes *aller, dire et tenir*.

[31] Des études linguistiques récentes ont permis d'illustrer les modalités d'évolution de ces formes depuis l'ancien français jusqu'au français classique. Oppermann-Marsaux (2008, 2011a, 2011b, 2012, 2018) cherche notamment à mettre en évidence les différentes étapes du processus de pragmatification affectant ces formes verbales, à travers l'analyse détaillée de leurs contextes d'emplois dans les textes examinés ; elle explique en particulier comment des emplois injonctifs deviennent interjectifs en relevant les contextes propices au basculement sémantico-pragmatique à l'intérieur de la diachronie retenue.

[32] Dans notre analyse des marqueurs issus de *aller, dire et tenir*, nous vérifierons si les emplois relevés dans notre corpus concordent avec ceux observés dans les études citées, ou bien si l'on peut relever des divergences qui feraient reconsidérer le processus de pragmatification de ces formes et par conséquent leur évolution diachronique supposée.

[33] Presque tous les exemples que nous allons présenter dans cette partie sont issus du corpus de textes dramatiques. Les textes des autres genres textuels sont quasiment dépourvus de ces formes issues de verbes ; nous n'avons relevé que quelques marqueurs formés à partir des impératifs du verbe *tenir* dans la chanson de geste et les mises en proses (que nous exposerons et dont nous expliquerons l'emploi de manière détaillée dans la partie concernée). La présence quasi exclusive de ces marqueurs discursifs dans les pièces de théâtre peut s'expliquer par la configuration particulière de ces textes, entièrement structurés sous forme de dialogues entre personnages. Trouvant leur aboutissement dans la représentation, ces textes entretiennent un rapport étroit avec l'oralité. Ils sont donc, de fait, plus propices à accueillir des formes relevant de la langue orale spontanée. Par conséquent, la représentation de la parole, spécifique à chaque genre textuel, semble influencer plus que d'autres facteurs la distribution des marqueurs discursifs issus des verbes.

⁴ *Il m'est avis / cy m'est avis, c'est mon, vrayment* etc.

3.1 *Aller*

3.1.1 Vers le marqueur discursif

[34] Nous rencontrons dans notre corpus de textes dramatiques plusieurs occurrences de l'impératif du verbe *aller* dans lesquelles le sémantisme premier semble se maintenir. Toutefois, l'interprétation du sens de cette forme est incertaine, car elle apparaît généralement associée à une autre forme verbale, également à l'impératif, qui la précède ou qui la suit immédiatement : on relève ainsi la forme *va* associée à l'impératif d'un autre verbe de mouvement tel que *venir*, comme le montrent les exemples suivants :

(19) LE SECOND POUVRE

Tu sembles bien estre cornart !

Et viens t'en, *va, va* ! Voiz cy l'asoute ! (*Saint Vincent*, v. 12492-12493)

(20) LE PREMIER POUVRE

Va toust, va, tu n'as pas failly

Vien *cza* ! Qu'en diroit la justice ?

Com ung meschant follastre et nice./

ilz me pandroient à male hart ! (*Saint Vincent*, v. 12488-12491)

Dans ces deux cas, l'emploi de l'impératif *va* reste compatible avec son sémantisme initial, puisqu'il porte sur un énoncé qui implique un déplacement de l'allocutaire : en disant *va, va* ! le locuteur exhorte l'allocutaire à se déplacer. Le sens précis de cette forme est toutefois incertain, notamment dans le deuxième exemple, puisque *va* suggérerait un mouvement d'éloignement, tandis que *vien* impliquerait un rapprochement : la présence de l'impératif *va* aurait donc surtout pour fonction de renforcer les injonctions 'pleines' exprimées par les *vien cza* et *viens t'en*.

[35] L'impératif du verbe *aller* peut être associé à d'autres verbes qui n'indiquent pas un déplacement de l'interlocuteur, comme dans le cas de *venir*, mais qui expriment tout de même l'accomplissement d'un geste. Dans l'exemple suivant, les tyrans jettent le corps de saint Vincent qu'ils viennent de torturer. La forme *allez* est ainsi immédiatement suivie de l'impératif *gectez* :

(21) DACIEN

Allez, gectez le bien avant

et garder c'on ne le destrousse ! (*Saint Vincent*, v. 14763-14764)

Deux interprétations sont possibles : soit il s'agit en effet, en accord avec le sémantisme initial du verbe *aller*, de se déplacer pour aller jeter quelque chose ; soit, plus vraisemblablement, l'impératif *allez* exhorte l'interlocuteur à accomplir le geste de jeter et renforce cette demande principale.

3.1.2 Les emplois de *va* désémantisé

[36] Même si les contextes précédents sont ambigus, les occurrences de l'impératif du verbe *aller* qui témoignent d'un effacement total du sens premier de la forme verbale sont rares dans notre corpus de textes dramatiques. Nous relevons tout de même une occurrence de *va* employé seul dans l'exemple suivant :

(22) MARCHUS

Pucelle, hélas ! puisqu'ainsi est,
 decoller vous veux sans deffaut,
 de grand pitié le coeur me faut.
 Dieu le me vueille octroyer
 et vous belle, au visage cler.
Va ! de par Dieu ce coup feray,
 et puis mourir je me voudray. (*Sainte Marguerite*, v. 3786-3792)

L'énonciation de l'impératif *va* implique ici l'accomplissement d'un geste de la part du locuteur : le bourreau Marchus prononce *va* avant d'infliger le coup fatal à sainte Marguerite. La forme est désémantisée, il ne s'agit pas d'aller quelque part ; *va*, ici, a perdu son sens de base, incompatible avec le contexte, et sert plutôt de moyen d'exhortation à accomplir l'action de décapitation, et par conséquent à attirer l'attention sur ce geste important qui se produit immédiatement après sur la scène théâtrale. Il s'agit donc bien ici d'un véritable marqueur de discours.

3.1.3 Un emploi particulier : la collocation *va* + *dire*

[37] Dans d'autres cas, le marqueur discursif *va* est associé à l'impératif du verbe *dire*. L'emploi de l'expression *di va* en français médiéval a été étudié par Oppermann-Marsaux (2011a). Son analyse a permis de faire la distinction entre différents emplois de l'interjection *di va*, distinction qui se fonde sur le degré de pragmatization plus ou moins élevé de la forme *di*, ainsi que sur sa position à l'intérieur du discours. Dans la plupart des exemples relevés dans notre corpus, le sémantisme premier de *dire* ne semble pas complètement effacé.

[38] Ainsi, dans l'exemple suivant, le verbe *dire* conjugué à la P5 est associé au marqueur discursif *va*⁵:

(23) LE VARLET

Dictes va, dictes, mon doux maistre !
 Or me dictes où je prandray
 le boys et comment je feray
 les chevilles o mon cousteau. (*Saint Vincent*, v. 12100-12103)

⁵ L'association d'une P5, *dictes*, et de *va* à la P2 dans le même syntagme signale que ce *va* doit être interprété comme un marqueur discursif (et non comme une forme verbale).

Le sémantisme de base du verbe *aller* n'est pas conservé : *va* a complètement perdu son sens de mouvement et sert de renforcement à la forme *dictes* dont la valeur est incertaine dans ce contexte. Certes, le verbe pourrait correspondre à une demande insistante, mais la répétition de *dictes* (*dictes va, dictes, or me dictes*) tend à diluer la teneur sémantique de la première unité associée au marqueur *va* ; seule le troisième *dictes* (v. 12101) serait un impératif au sens plein.

[39] Nous relevons également plusieurs occurrences du marqueur discursif *va* associé à la forme de P2 du verbe *aller* :

(24) BAVART

Dy va, chartrenier, où vaiz tu ?

Le president à toy m'envoye. (*Saint Vincent*, v. 11929-11930)

Si le sémantisme premier de *va* est ici totalement effacé, le statut exact de *dy* reste difficile à déterminer : en effet, en contexte interrogatif, le *dy* pourrait être analysé comme un véritable impératif injonctif traduisant la demande de dire quelque chose. Toutefois, dans cet exemple, le degré de pragmatization du verbe *dire* semble être plus élevé par rapport à l'exemple précédent. En effet, si on analyse le contexte de l'occurrence, nous pouvons constater que dans cette réplique, *dy va* s'emploie davantage comme interjection d'appel servant à attirer l'attention de l'allocutaire. En position initiale et accompagnée d'un terme d'adresse, elle sert au messenger Bavart à interpeller le chartrenier et à introduire son interrogation. L'absence d'autres verbes de parole dans le contexte immédiat (comme c'était précédemment le cas pour *dictes*) permet aussi de considérer *dy va* dans cet emploi comme une interjection destinée à agir sur l'interlocuteur.

3.2 *Dire*

[40] Notre corpus présente également plusieurs occurrences de marqueurs discursifs issus de *dire* à l'impératif non associées au verbe *aller* qui témoignent de différentes étapes de pragmatization de la forme verbale.

3.2.1 Vers le marqueur discursif

[41] Nous avons relevé de nombreuses occurrences de l'impératif *dictes* employé de manière absolue où le sens premier du verbe de parole peut être maintenu. Néanmoins, l'analyse des contextes où ces formes apparaissent nous invite à attribuer à l'impératif une fonction pragmatique d'interpellation, comme dans ce court exemple où *dictes* pourrait signifier au sens propre une demande d'information de la part du chevaucheur, mais où, associé à un terme d'adresse, il lui permet surtout d'apostropher son interlocuteur :

- (25) LE CHEVAUCHEUR
Dictes, l'oste ! (Trois Doms, v. 1638)

De même, dans l'exemple suivant :

- (26) LE CHARTRENIER
 Où estes vous, *dictes*, Riote ?
 Regardez qui frappe à la porte. (*Saint Vincent, v. 7081-7082*)

L'impératif *dictes* est ici compatible avec le sémantisme initial du verbe, mais le contexte montre qu'il s'agit surtout pour l'interlocutrice de regarder quelque chose, plus que d'indiquer où elle se trouve : c'est donc à nouveau la fonction d'interpellation qui prime, associée au terme d'adresse.

[42] Nous ne multiplierons pas les exemples d'emplois de ce type ; signalons simplement le cas suivant, où *dictes* se charge d'une nuance supplémentaire de demande de confirmation de la part du locuteur :

- (27) SIMONET
 Maistre Guelis, croys fermement,
 bien eust bauffré ce chaponeau !
Dictes, n'eust pas ? (Trois Doms, v. 1555-1557)

L'impératif fonctionne ici comme une reprise de l'interpellation, le terme d'adresse étant placé en tête de réplique ; il est suivi d'une interrogative qui, à la manière des *question tags* en anglais, pourrait être glosée par *n'est ce pas ?* ».

[43] Cet emploi semi-pragmatique est très fréquent dans notre corpus, où il apparaît difficile de déterminer le sens exact du verbe : en effet, bien qu'il se trouve en contexte interrogatif, la fonction première de l'impératif n'est pas d'ordonner de dire quelque chose. Il fonctionne en effet bien davantage comme un marqueur de discours, comme le montre l'exemple suivant où il apparaît deux fois de suite, avec une valeur différente :

- (28) GRINGAUT
 Nous partiron presentement,
 puis qu'il luy plaist, sans contredire.
Dictes, voulez vous plus rien dire ?
 Dictes le nous apertement. (*Saint Vincent, v. 1034-1037*)

Les deux occurrences de *dictes* sont bien compatibles avec le sémantisme initial du verbe ; toutefois, le premier impératif ne semble pas avoir pour rôle principal de demander une information, puisque cette demande est déjà clairement signifiée à l'allocutaire par la modalité interrogative tout d'abord, puis par la répétition de

cette demande au vers suivant, où le verbe *dictes* conserve cette fois son sens plein et est pleinement intégré syntaxiquement, accompagné de deux objets. Le premier impératif n'est pas nécessaire à la compréhension de la phrase et est en outre syntaxiquement facultatif : il semble donc avoir un rôle bien davantage pragmatique.

3.2.2 Les emplois de *dire* à l'impératif désémantisé

[44] Nous avons relevé quelques exemples qui confirment cette interprétation : en effet, dans un certain nombre de cas, le maintien du sémantisme premier du verbe semble tout à fait impossible. En témoigne l'exemple suivant :

(29) SATHAN

Dis, entend, teste lunatique :

Pampiniām en ton repaire

t'ay amené par ma pratique. (*Trois Doms*, v. 1462-1464)

Ici, le locuteur souhaite que son interlocuteur l'écoute, comme le confirme l'impératif *entend* ; le *dis* initial a donc uniquement pour fonction de l'interpeller, d'attirer son attention, sans lui demander aucunement une information.

[45] De même, dans l'exemple ci-dessous :

(30) LE MESSAIGER

Ce garçon cy tresbuchera

du hault en bas en celle fousse.

Il ne leur fault q'une secousse

pour leur rompre teste et visaige.

Dictes, regardez quel langaige

ont ces truans ! (*Saint Vincent*, v. 7611-7616)

La forme *dictes* à l'initiale est immédiatement suivie d'un autre impératif dont le sens est incompatible avec le sémantisme initial du verbe de parole : il s'agit ici encore d'interpeller l'interlocuteur, de le prendre à témoin. Comme dans les exemples précédents, l'impératif initial est purement facultatif (tant pour le sens que pour la syntaxe), ce qui confirme sa valeur de marqueur discursif.

[46] Ces derniers exemples témoignent donc d'un stade plus avancé de pragmatization. Ce sont surtout les emplois de *dire* à la P5 (*dictes*) qui présentent une valeur pragmatique, mais on relève aussi quelques emplois de *dire* à la P2 (*dis*). Les formes *dictes/dis* sont toujours associées à une autre forme verbale, non compatible avec le sémantisme premier du verbe *dire*, ce qui prouve que ces marqueurs issus de l'impératif sont désémantisés dans ces emplois. Nous n'avons pas relevé d'impératifs fonctionnant totalement seuls comme marqueurs discursifs, comme c'était le cas pour *va*. Nous aurions donc tendance à supposer que la prag-

matisation du verbe *dire* intervient plus tardivement que celle d'*aller* ; elle est, en tout cas, moins explicite dans notre corpus de textes dramatiques. Il faudrait toutefois interroger une base de données plus large pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

3.3 *Tenir*

[47] Le processus de pragmatization subi par les impératifs *tien(s)* et *tenez* pendant la période allant du français médiéval au français classique a été illustré de manière détaillée dans deux articles d'Oppermann-Marsaux (2008, 2012). L'auteure a surtout montré que les occurrences de *tiens/tenez* témoignant d'une perte de leur valeur injonctive première sont rares en français médiéval ; les premiers emplois désémantisés émergent en français préclassique. Dans notre corpus, le verbe *tenir* présente déjà une large palette d'emplois et de sens associés. Notre analyse consistera à explorer les différents niveaux de pragmatization des occurrences de *tiens/tenez* et à vérifier dans quels contextes apparaissent les emplois qui nous semblent déjà désémantisés et interjectifs.

3.3.1 Vers le marqueur discursif : plusieurs orientations pragmatico-sémantiques

3.3.1.1 Entre le sens concret 'tenir, se saisir de [qqc]' et le marqueur discursif

[48] Notre corpus de textes dramatiques présente plusieurs occurrences de l'impératif du verbe *tenir* où son emploi comme marqueur discursif (avec une plus grande force pragmatique) reste compatible avec son sémantisme de base :

(31) LE SECOND TIRAND

Tienz, Pouldrefine, convyent que son chief porte (*Trois Doms*, v. 9125)

Le second tyran exhorte Pouldrefine à prendre la tête de l'un des saints qu'il vient de décapiter : l'impératif initial est donc compatible avec le sémantisme du verbe, puisqu'il s'agit de porter [qqc], mais, associé à l'apostrophe, il semble servir à interpeler Pouldrefine, la demande concrète étant surtout assumée par le verbe *porte*.

[49] De même, dans les vers qui précèdent l'exemple ci-dessous, l'empereur explique vouloir céder son sceptre ; il s'adresse ensuite à Saint Sébastien en ces termes :

(32) IMPERATOR

Tenés, vous porterez mon signe,
Et devant tous chevaucherés (*Saint Sébastien*, v. 1355-1356)

L'impératif *tenés* peut suggérer que l'empereur lui tend son sceptre pour qu'il s'en saisisse effectivement, ce qui serait accompagné d'un geste de l'acteur, mais, dans

le contexte, il s'agit également de l'interpeller. L'emploi du verbe *porterez* permet à nouveau d'assumer la demande concrète, et, même si l'emploi de *tenés* reste compatible avec son sémantisme de base, sa position initiale renforce sa fonction d'interpellation.

[50] Nous relevons des emplois similaires dans la chanson de geste et les mises en prose, comme le confirment les exemples suivants :

- (33) Dont a saisy .I. gand, qui fu blans comme lis.
« *Tenez*, dist il, Meurisse, ne soiez alentiz [hésitant]. » (*Jourdain de Blaye*, v. 7569-7570)
- (34) [...] et elle comme dyablesse lui donna à boire en disant « *Tenez*, mon ami, buvez, et puis je vous paieray. » (*Belle Hélène*, p. 93)

Dans ces deux exemples, *tenez* n'est pas intégré syntaxiquement (il est supprimable) et il a apparemment perdu son sémantisme initial, mais il est toujours associé à un geste : il s'agit de prendre un gant dans le premier exemple et de prendre une coupe dans le second. Néanmoins, c'est à nouveau un verbe de mouvement dans le contexte proche qui se charge de conférer à *tenir* le sémantisme attendu : les actions de saisir le gant et de donner à boire ne laissent pas d'ambiguïté sur le geste accompli, mais la position initiale de l'impératif et le fait que son interprétation dépende du verbe précédent orientent à nouveau vers une fonction d'interpellation et un emploi comme marqueur discursif.

3.3.1.2 Entre le sens restreint 'prendre de l'argent' et le marqueur discursif

[51] Notre corpus présente de très nombreux exemples où l'énonciation de l'impératif du verbe *tenir* accompagne le geste de donner de l'argent. Ainsi, dans l'exemple suivant :

- (35) GECTA (Luy donne d'argent qu'il tire de sa gibessiere)
Or *tiens*, herault, mais mot ne sonne !
Vella pour faire bonne chiere. (*Trois Doms*, v. 478-479)

Getta s'adresse au héraut et l'interpelle afin de lui donner de l'argent : l'impératif *tiens* est accompagné d'un geste et la didascalie qui précède la réplique ne laisse pas de doute sur l'interprétation du verbe. Nous observons une dilution du sémantisme : l'attention est mise sur la transaction en tant que geste, issue d'une interpellation. Le geste est ensuite renforcé par le présentatif *vella*, suivi de consignes de dépense de cet argent : en effet, dans les exemples que nous avons relevés, l'impératif *tiens* ou *tenez* est toujours accompagné d'une tournure présentative, suivie (ou précédée) d'indications. Il peut s'agir de la façon de dépenser cet argent, comme ici ou dans l'exemple suivant, qui propose également de le répartir :

- (36) OLIBRIUS
Tenez, voicy pour aller boire
 tous ensemble de ces bons vins ;
 il y a deux mille florins
 à departir entre vous quatre. (*Sainte Marguerite*, v. 3523-3526)

[52] Il peut aussi s'agir d'une indication sur la cause du don, ici un *salaire* et sa justification, là un *paiement* :

- (37) OLIBRIUS
Tien, voicy ton salaire,
 car certes tu l'as bien gagné. (*Sainte Marguerite*, v. 2923-2924)
- (38) Quant elle eust ce fait, elle vinst à ung coffre et *prinst une poignée de nobles* et s'en vinst a son chappellain et luy dist « Sire, *tenez* , vecy vostre paiement. » (*Belle Hélène*, p. 106)

Ou de précisions sur la composition de cet argent :

- (39) OLIBRIUS
Tenez, voicy or et argent,
 bons florins d'or tres bons et beaux (*Sainte Marguerite*, v. 3065-3066)

[53] Nul doute que dans tous ces exemples, l'énonciation de *tiens/tenez* était accompagnée d'un geste. Il s'agit bien de 'prendre' de l'argent : le sémantisme de base du verbe est donc encore bien conservé, tout en étant toujours accompagné d'une nuance d'interpellation que renforce sa position initiale.

3.3.1.3 Entre le sens métaphorique 'prendre un coup' et le marqueur discursif

[54] L'impératif *tiens/tenez* a fréquemment un dernier sens dans notre corpus, plus éloigné de son sémantisme initial : celui de 'prendre un coup', 'recevoir un coup'. Encore une fois, l'emploi de ces formes s'accompagne obligatoirement d'un geste concret, celui de battre ou de frapper quelqu'un : le sémantisme du verbe dépend alors presque entièrement de son contexte. C'est en effet l'emploi du substantif *merelle* 'coup' dans un contexte global de menaces et d'injures, qui oriente l'interprétation du verbe *tiens* dans l'exemple suivant :

- (40) LE PREMIER POUVRE
 Pendu soit il, qui s'en faudra !
 Or *tiens* , truant, ceste merelle ! (*Saint Vincent*, v. 12514-12515)

[55] De la même manière, dans l'exemple suivant :

(41) VIVANT

Tenez ! or mangez ceste soupe ! (Sainte Marguerite, v. 3399)

La présence de la locution *manger la soupe*, qui signifie 'être frappé', participe ici de la dilution sémantique et de la pragmatocalisation du verbe *tenir* à l'initiale de la réplique ; toutefois, dans d'autres cas, *tenir* fonctionne seul : c'est alors la situation globale qui permet d'orienter l'interprétation, comme dans les exemples suivants où l'on pourrait gloser *tien* par 'prends ça' :

(42) GRIMAUULT

Or tien, sanglant paillard coquin !

As tu fait choir noz dieux à terre ? (Saint Vincent, v. 7218-7219)

(43) MALAQUIS .J. TYRANT

Tien, garse, je suis plein de rage ! (Sainte Marguerite, v. 889)

[56] *Tien* dans ces emplois n'est plus qu'un geste : le sens métaphorique de 'prendre un coup' l'éloigne déjà de son sémantisme initial, il ne s'agit plus d'interpeller quelqu'un pour lui demander de se saisir de quelque chose, mais de marquer dans le discours qu'une action concrète est en train d'avoir lieu. Le cas semble éclairer avec exemplarité la définition de Claridge & Arnovick (2010 : 187) selon laquelle :

Pragmaticalisation is the process by which a lexico-grammatical sentence or word form, in a given context, loses its propositional meaning in favour of an essentially metacommunicative, discourse interactional meaning and/or (an already pragmatic element) continues to develop further pragmatic functions or forms.

[57] Nos derniers exemples attestent en effet d'une perte du sémantisme lexical premier et de l'acquisition de nouvelles fonctions interactionnelles et expressives : les unités étudiées marquent surtout l'émotion que met le locuteur dans l'accomplissement de son geste. Elles deviennent des composantes communicatives que seule une étude de la situation permet d'élucider en donnant les lignes interprétatives que le sens ne peut plus fournir. D'autres exemples semblent même témoigner d'un stade encore plus avancé dans la pragmatocalisation.

3.3.2 Les emplois de *tenez* désémantisé

[58] Nous relevons enfin dans notre corpus des exemples où *tenez* apparaît quasiment désémantisé, et est employé comme marqueur de discours à un degré de pragmatocalisation avancé.

3.3.2.1 Marqueur discursif associé à un verbe de perception visuelle

[59] Dans de nombreuses occurrences, la présence de l'impératif *tenez* sert uniquement à attirer l'attention de l'interlocuteur afin qu'il regarde quelque chose. Le verbe est alors systématiquement associé à un verbe de perception visuelle comme *regarder*, *voir* ou *adviser*, comme l'illustrent les exemples suivants :

- (44) HEURTAULT
Tenez, regardez la despouille !
 Oncq ne fut reversee andouille
 comme il a esté reversé. (*Saint Vincent*, v. 8499-8501)
- (45) RIOTE
Tenez, veez icy du moret
 et la ligne ! Fault il plus rien ? (*Saint Vincent*, v. 12126-12127)
- (46) DACIAN
Tenez, qu'il est recoquillé !
 Advisez, il tranche du mestre ! (*Saint Vincent*, v. 8101-8102)

[60] Dans tous ces exemples, le sémantisme premier du verbe est incompatible avec ses emplois : il s'agit de regarder quelque chose, d'y prêter attention, et non plus de tenir ou de prendre quelque chose. Les verbes associés ne sont plus des quasi-synonymes du type 'porter', mais des verbes de perception qui s'accompagnent sans doute d'un geste de monstration. À nouveau, l'emploi de *tenez* comme marqueur discursif est lié à un geste, mais l'action demandée est ici métaphorique ; on n'interpelle plus l'allocutaire pour qu'il effectue une action concrète, mais pour qu'il tourne son esprit vers quelque chose. Ces occurrences, dans lesquelles le sens premier de *tenir* s'estompent (« the original lexical meaning is backgrounded », Jucker & Taavitsainen 2013 : 143), marquent ainsi une étape ultérieure dans le processus de pragmaticalisation du verbe.

3.3.2.2 Marqueur discursif avec une fonction uniquement en interaction

[61] D'autres emplois de *tenez* sont proches des emplois que nous venons d'analyser, mais, contrairement aux exemples précédents, l'impératif n'est plus associé à aucun verbe de perception. Ainsi, dans l'exemple suivant :

- (47) LE VARLET
 Haa, sanglante meschine !
 Par Jupiter ne par Mercure,
 ce n'est cy que merde et ordure !
 Est elle bien faulse femelle !
Tenez, maistre, nous l'avons belle !
 Oncq ne senty tel pulentye. (*Saint Vincent*, v. 12140-12145)

L'impératif permet au valet d'interpeller son maître et d'attirer son attention sur le personnage qu'il décrit en des termes peu élogieux, mais il n'est associé à aucun autre verbe et assume seul toutes ces fonctions. L'emploi du terme à l'initiale est sans doute encore ici accompagné d'un geste. D'ailleurs, Jucker & Taavitsainen (2013 : 61) l'écrivent, plus généralement, à propos des fonctions des marqueurs discursifs dans les textes de fiction au Moyen Âge :

Often several functions occur simultaneously, and the communication takes place at two levels: in the fictional discourse world between the author/narrator and the reader [...] or in the embedded level between the characters of the story.

Pour les textes de théâtre, ces marqueurs peuvent assurer une interaction entre les personnages sur scène mais aussi, peut-être, entre les personnages et les spectateurs (et ce même s'il est suivi, dans notre exemple, d'un terme d'adresse bien spécifique).

[62] En revanche, dans les emplois qui suivent, *tenez* ne semble plus attirer l'attention sur une situation donnée ou un élément présent sur le lieu de l'énonciation, mais sur le discours lui-même (Oppermann-Marsaux 2018 : 14). Nous relevons ainsi :

(48) TAILLIEBODIN

Tenés, demandés luy vouer

Se il cognoit que ma main poise ! (*Saint Sébastien*, v. 6024)

Au moment de torturer Sébastien, Tailliebodin s'adresse à un autre bourreau, Rifflandoillie. L'impératif *tenez* est associé à un verbe de sollicitation, *demandez-lui* : la forme semble ici totalement pragmatialisée, elle a perdu tout son sémantisme de base et ne sert qu'à interpeller l'interlocuteur en attirant son attention sur une action à effectuer, qui serait de type discursif.

[63] Nous relevons un exemple similaire dans la chanson de geste de notre corpus :

(49) « *Tenez*, dame, dist il, n'aiiés vo foy faussee. » (*Jourdain de Blaye*, v. 1506)

Cet énoncé est mis dans la bouche du personnage traître, Formont, qui délivre Renier, le mari d'Eraubourc (la *dame* en apostrophe), en échange de l'enfant qu'il pense être Jourdain, qui accompagne Eraubourc. Il pourrait donc être question de *tenir* (Renier), mais l'absence d'objet syntaxique dans la phrase nous incite plutôt à interpréter le verbe comme un présentatif, suivi d'une mise en garde enjoignant Eraubourc de respecter leur accord (libérer le mari d'Eraubourc en échange de l'enfant). D'ailleurs, le marqueur est supprimé dans la prose et rendu de la façon suivante :

(50) « Dame, voicy vostre mary. Bailliez moy Jourdain. » (*Jourdain de Blaves*, p. 306)

Il y a donc toujours une opération de monstration et une équivalence sémantique certaine, mais le marqueur discursif a été supprimé. Cela pourrait prouver que le vers aurait tendance à conserver des marques plus orales que la prose : ce marqueur, que seule la situation permet d'interpréter, est peut-être présent dans la chanson en vers car elle a, un jour, été contée par un jongleur. Mais la chanson est tardive et cette hypothèse n'est pas la plus heureuse. Le lien entre vers et oralité existe, mais il n'est pas uniquement lié aux modalités de déclamation. La rareté des marqueurs discursifs formés à partir d'impératifs de verbes dans les textes épiques de notre corpus ne nous permet pas, en tout cas, de l'explorer davantage.

[64] Nous remarquons ainsi que ces exemples correspondent à une dernière étape dans la pragmatization de *tenez* : ils sont rares dans notre corpus mais on les trouve déjà en moyen français (Oppermann-Marsaux 2008, 2012). Surtout, ils confirment que la perte du sémantisme premier intervient plus tôt pour la forme de P5 que pour la P2 *tiens* (Oppermann-Marsaux 2012 : 11) : nous n'avons en effet relevé aucun exemple où *tiens* serait complètement désémantisé.

[65] Comme nous l'avons spécifié, la plupart des exemples des marqueurs *tiens/tenez* proviennent des textes de théâtre, bien que des rares exemples soient aussi présents dans d'autres genres littéraires. Les textes dramatiques se révèlent donc une nouvelle fois les plus propices à l'étude de l'évolution complète du processus de pragmatization des formes issues du verbe *tenir*.

4. Conclusions

[66] Reprenons, pour conclure, ce constat implacable de Labov (1994 : 11) :

Historical documents survive by chance, not by design, and the selection that is available is the product of an unpredictable series of historical accidents. The linguistic forms in such documents are often distinct from the vernacular of the writers, and instead reflect efforts to capture a normative dialect that never was any speaker's native language. [...] Historical linguistics can then be thought of as the art of making the best use of bad data.

Ses remarques sont encore plus vraies lorsque l'on s'intéresse à l'oralité des temps reculés. Toutefois, si elle est épineuse, l'étude des phénomènes oraux n'est pas chimérique. Il s'agit d'établir une méthode appropriée (Taavitsainen & Jucker 2010 : 7) :

Two approaches can be discerned: first, the search for material that is as authentic as possible; and second, the contention that even written language has a communicative purpose and therefore deserves to be studied from a pragmatic perspective.

Somme toute, il est question de trouver une « méthode de dépistage de l'oralité » (Zumthor 1987 : 16).

[67] L'authenticité, nous l'avons cherchée en sélectionnant des textes présentant un lien fort à l'oralité. Il s'est avéré, toutefois, qu'il n'y a pas une écriture de l'oralité mais plusieurs et ce qui se dégage de nos analyses est que ce sont les textes de théâtre qui nous rapprochent le plus de l'oral médiéval. En effet, s'il nous a fallu faire le deuil d'une parole saisie *sur le vif*, immédiatement, nos enquêtes ont néanmoins révélé une parole *vive* dans l'écrit dramatique. Presque tous les marqueurs complètement discursifs – au sens moderne que leur a donné la linguistique : ayant notamment peu de contenu sémantique mais un poids pragmatique, apparaissant à l'initiale des énoncés⁶ – s'emploient uniquement dans le théâtre. Or, ces particules émergent dans l'oral (Brinton 2010 : 285-285) : « They occur with high frequency, especially in oral discourse. » Certaines des unités étudiées sont d'ailleurs encore des marqueurs discursifs en français moderne. Le théâtre est donc le genre privilégié pour une étude des marqueurs du discours. Cela n'a pas de quoi surprendre : puisque l'apparition de ces formes est liée à l'interaction, le théâtre est un terrain fertile à leur observation. S'il s'agit de hiérarchiser les paramètres, le critère situationnel est donc celui qui sous-tend principalement l'apparition de marqueurs proprement discursifs dans les textes. Un second critère est à prendre en compte : celui de la forme. En effet, c'est le changement formel qui semble pouvoir expliquer que, dans notre corpus, pour deux textes presque contemporains l'un de l'autre (la chanson de geste et sa mise en prose), seul l'un des deux, en vers, présente quelques marqueurs du discours (néanmoins bien plus rares que dans le théâtre puisque les échanges dialogaux y sont moins nombreux). Les romans dérimés de la fin du Moyen Âge sont donc les textes qui présentent le moins de marqueurs. Le cas des procès est à approfondir. Les textes de notre corpus témoignent d'une écriture très codifiée qui aurait éliminé bon nombre de marqueurs discursifs que la situation discursive n'excluait pas, mais nous pensons qu'une analyse portant spécifiquement sur ce genre pourrait amener d'autres résultats, de par la diversité des pratiques de transcriptions (Dourdy & Spacagno, à paraître).

[68] Quoi qu'il en soit, les comptes rendus de procès et les genres fictionnels autres que le drame ne sont pas à exclure d'une étude de l'oralité, au contraire. L'analyse de ces textes nous a permis de mieux comprendre l'encodage de l'oral à l'écrit selon des critères génériques multiples et variés.

[69] La parole, selon les genres, présente différents degrés d'oralité, mais est toujours signifiante. Ainsi, en français aussi, « the late medieval period provides

6 Voir Fagard (2012 :118) : « This implies that their meaning is non-propositional, and that they are functionally extra-sentential: this feature of DMs, in turn, is made apparent by their relative free distribution (i.e. syntactic position), specific prosodic contours, and variable scope. It also makes DMs a useful pragmatic tool for discourse signaling and negotiating of ongoing discourse-related interaction. A final feature, which is of particular interest for the diachronic study of DMs, is that they tend to cluster with other DMs or marks of subjectivity. »

abundance of material for studying discourse markers and interjections » (Jucker & Taavitsainen 2013 : 62), mais il convient de déterminer, en amont de la recherche, le cadre de l'étude. Les marqueurs discursifs nous donnent assurément accès à l'oral médiéval représenté mais l'oral spontané, si tant est qu'il soit ne serait-ce qu'indirectement accessible, ne l'est pas dans tous les genres. L'analyse demande évidemment à être poussée plus avant et d'autres genres de textes doivent être explorés (les fabliaux, d'autres documents de la pratique, les chroniques etc.) ; nous espérons néanmoins que cette étude saura orienter les intuitions des linguistes qui s'intéressent à l'étude de l'oral dans la perspective de la pragmatique historique.

Abréviations

- Belle Hélène* = Jehan Wauquelin. *La Belle Hélène de Constantinople* (Bruxelles, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 9967, 1448). Marie-Claude de Crécy (éd.). Genève : Droz, 2002.
- Jeanne d'Arc* = *La minute française des Interrogatoires de Jeanne la Pucelle : d'après le Réquisitoire de Jean d'Estivet et les manuscrits de d'Urfé et d'Orléans* (1431). Pierre Doncoeur (éd.). Melun : Librairie d'Argences, 1952.
- Jourdain de Blaves* = *Jourdain de Blaves* (Paris, BnF, Rés., Y2-155, deuxième moitié du 15^e siècle). Laura-Maï Dourdy (éd.). Paris : Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, 2017.
- Jourdain de Blaye* = *Jourdain de Blaye en alexandrins* (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 3144, première moitié du 15^e siècle). Takeshi Matsumura (éd.). Genève : Droz, 1999.
- Registre du Châtelet* = *Registre criminel du Châtelet* (1389-1393). Henri Duples-Agier (éd.). Paris : Lahure, 1861. <<http://catalog.bfm-corpus.org/regcrim1>>.
- Sainte Marguerite* = *Le mystère de la vie de sainte Marguerite* (Paris, Rés., YF-4690, fin 15^e siècle). Michela Spacagno (éd.). Paris : Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, 2017.
- Saint Sébastien* = *Le mystère de saint Sébastien* (Paris, BnF, n.a.f. 1051, 15^e siècle). Léonard R. Mills (éd.). Genève : Droz, 1965.
- Saint Vincent* = *Le Mystère de saint Vincent* (Paris, BnF, fr. 12538, 1471-1476). Xavier Leroux (éd.). Paris : Garnier, à paraître.
- Trois Doms* = *Le mystère des Trois Doms* (Paris, BnF, n.a.f. 18995, 1509). Laetitia Sauwala (éd.). Paris : Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, 2016.

Bibliographie

- Armengaud, Françoise 2007. *La pragmatique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Brinton, Laurel 2010. Discourse markers. Andreas H. Jucker, Irma Taavitsainen (éds.). *Historical Pragmatics*. Berlin : De Gruyter, 285-314.
- Claridge, Claudia, Leslie Arnovick 2010. Pragmaticalisation and discursification. Andreas H. Jucker, Irma Taavitsainen (éds.). *Historical Pragmatics*. Berlin : De Gruyter, 165-192.
- Dostie, Gaétane 2004. *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Dourdy, Laura-Maï, Michela Spacagno, à paraître. Donner la parole aux interrogés : une étude de l'oral représenté dans les comptes rendus de procès médiévaux aux XIV^e et XV^e siècles. *Langages*.
- Fagard, Benjamin 2012. *É vida, olha...: Imperatives as discourse markers and grammaticalization paths in Romance: A diachronic corpus study*. Peter Lauwers, Gudrun Vanderbauwhede, Stijn Verleyen (éds.). *Pragmatic markers and pragmaticalization: Lessons from false*

- friends*. Amsterdam : Benjamins, 117-139.
- Fehlmann, Maribel 2005. *Actes de langage et pouvoir des mots : affranchissement, bannissement, promesse et serment dans les langues classiques*. Lausanne : Université de Lausanne.
- Guillot, Céline 2009. Écrit médiéval et traces d'oralité : l'exemple de l'adverbe *or(e)*. Eva Havu, Juhani Hârma, Mervi Helkkula, Meri Larjavaara, Ulla Tuomarla (éds.). *La Langue en contexte. Actes du colloque « Représentation du sens linguistique IV », Helsinki, 28-30 mai 2008*. Helsinki : Société Néophilologique, 267-281.
- Guillot, Céline, Alexei Lavrentiev, Bénédicte Pincemin, Serge Heiden 2013. Le discours direct au Moyen Âge : vers une définition et une méthodologie d'analyse. Dominique Largorgette, Pierre Larrivée (éds.). *Représentations du sens linguistique 5*. Chambéry : Éditions de l'Université de Savoie, 17-41.
- Guillot, Céline, Alexei Lavrentiev, Bénédicte Pincemin, Serge Heiden 2015. L'oral représenté dans un corpus de français médiéval (9^e-15^e) : approche contrastive et outillée de la variation diastémique. Kirsten Jeppesen Kragh, Jan Lindschoux (éds.). *Variations diastémiques et leurs interdépendances. Actes du Colloque DIA II à Copenhague (19-21 nov. 2012)*. Strasbourg : Éditions de linguistique et de philologie, 15-28.
- Jacobs, Andreas, Andreas H. Jucker 1995. The historical perspective in pragmatics. Andeas H. Jucker (éd.). *Historical Pragmatics. Pragmatic developments in the history of English*. Amsterdam : Benjamins, 3-33.
- Jucker, Andreas H., Irma Taavitsainen 2013. *English Historical Pragmatics*. Edinburgh : Edinburgh University Press.
- Labov, William 1994. *Principles of linguistic change. Volume I: Internal factors*. Oxford : Blackwell.
- Marchello-Nizia, Christiane 2012. L'oral représenté en français médiéval : un accès construit à une face cachée des langues mortes. Céline Guillot, Bernard Combettes, Alexei Lavrentiev, Evelyne Oppermann-Marsaux, Sophie Prevost (éds.). *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*. Bern : Peter Lang, 247-264.
- Molinier, Christian 1990. Une classification des adverbes en *-ment*. *Langue française* 88, 28-40.
- Oppermann-Marsaux, Evelyne 2008. De l'injonction à l'interjection : la naissance des marqueurs discursifs *tien(s)* et *tenez* en français médiéval (XII^e-XV^e siècles). *L'Information grammaticale* 118, 11-15.
- Oppermann-Marsaux, Evelyne 2011a. Les emplois du marqueur discursif *di va* en ancien français. *Discours* 8. <<https://journals.openedition.org/discours/8321>>.
- Oppermann-Marsaux, Evelyne 2011b. *Allons ! Allez !* – deux exemples de pragmatization verbale en diachronie du français (14^e - 18^e siècles). Olivier Bertrand, Isabelle Schaffner (éds.). *Variétés, variations et formes du français*. Palaiseau : Éditions de l'École Polytechnique, 225-237.
- Oppermann-Marsaux, Evelyne 2012. L'évolution des marqueurs discursifs *tiens* et *tenez* du français médiéval jusqu'au français classique (1450-1800). *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 122, 1-16.
- Oppermann-Marsaux, Evelyne 2018. Quelques observations sur l'oral représenté en moyen français, à partir de la comparaison de discours directs et de dialogues de théâtre. Wendy Ayres-Bennet, Anne Carlier, Julie Glikman, Thomas M. Rainsford, Gilles Siouffi, Carine Skupien-Dekens (éds.). *Nouvelles voies d'accès au changement linguistique*. Paris : Classiques Garnier, 221-237.
- Parussa, Gabriella 2018. La représentation de l'oral à l'écrit et la diachronie du français : un nouveau projet de recherche. Wendy Ayres-Bennet, Anne Carlier, Julie Glikman, Thomas M. Rainsford, Gilles Siouffi, Carine Skupien-Dekens (éds.). *Nouvelles voies d'accès au changement linguistique*. Paris : Classiques Garnier, 181-199.

- Rodríguez Somolinos, Amalia 2006. *Voire*, modalisation de vérité et renforcement de l'assertion (XIV^e-XVI^e siècles). *Langue française* 149, 61-76.
- Rodríguez Somolinos, Amalia 2014. Un marqueur médiatif de l'ancien français : *il m'est avis que, ce m'est avis*. Jean-Claude Anscombe, Evelyne Oppermann-Marsaux, Amalia Rodríguez Somolinos (éds.). *Médiativité, polyphonie et modalité en français : études synchroniques et diachroniques*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 159-178.
- Sauwala, Laetitia 2018. Les marques linguistiques de l'oral représenté dans le théâtre médiéval : l'exemple du *Mystère des Trois Doms* (1509). Wendy Ayres-Bennet, Anne Carlier, Julie Glikman, Thomas M. Rainsford, Gilles Siouffi, Carine Skupien-Dekens (éds.). *Nouvelles voies d'accès au changement linguistique*. Paris : Classiques Garnier, 201-220.
- Searle, John R. 1972 [1969]. *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*. Paris : Hermann [traduction de *Speech acts. An essay in the philosophy of language*. Cambridge : Cambridge University Press].
- Searle, John R. 1979. *Expression and meaning. Studies in the theory of speech acts*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Zumthor, Paul 1987. *La lettre et la voix*. Paris : Seuil.